Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-16
Création de trois postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création de trois postes d'adjoints,
précise que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le - 1 AVR. 2014
et publication ou notification du - 1 AVR. 2014

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-17
Election des délégués du Conseil Municipal auprès des Syndicats Intercommunanux

A la demande du Maire, **le Conseil Municipal** procède à l'élection, par scrutin secret uninominal, de chacun des délégués titulaires et suppléants auprès des Syndicats Intercommunaux.
Après un vote à bulletin secret, les délégués suivants sont élus :

Pour le S.I.E. de Comps-sur-Artuby :
- Délégués titulaires : M. Jacques BASTIAN – M. Jean-Claude MIVIELLE
- Délégué suppléant : M. Bernard OLCHOWIK

(Elus chacun par 10 voix sur 10 votants)

Pour le S.I.T.N.E.V. :
- Délégués titulaires : M. Jacques BASTIAN – M. Jean-Claude MIVIELLE
- Délégué suppléant : M. Bernard OLCHOWIK

(Elus chacun par 10 voix sur10 votants)

Pour le SIVU Ecole de La Bastide :
- Délégués titulaires : M. Jean-Raoul BRUN – M. Bernard OLCHOWIK
- Délégués suppléants : Mme Rhiannon LEWIS – Mme Martine BOYER

(Elus chacun par 10 voix sur 10 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Carletti

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : . Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-18
Election des représentants de la Commune auprès du SYMIELEC VAR

Vu la DCM du 30 novembre 2001, autorisant l'adhésion de la Commune de La Martre au Syndicat Mixte d'Electrificité du Var,

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune au SYMIELEC VAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- comme délégué titulaire : M. Guy-Louis GOUYE
- comme délégué suppléant : M. Luc ROUX

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-19
Election des délégués du Conseil Municipal au comité syndical du PNR du Verdon

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que soient élus en tant que représentants de la Commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon :

- en tant que délégué titulaire : M. Jacques BASTIAN
- en tant que délégué suppléant : M. Jean-Claude MIVIELLE.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Commune de La Martre au Syndicat Mixte de Gestion du PNR du Verdon :

- Monsieur Jacques BASTIAN : délégué titulaire (élu par 10 voix sur 10 votants)
- Monsieur Jean-Claude MIVIELLE : délégué suppléant (élu par 10 voix sur 10 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-20
Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

Le Conseil Municipal :

- fixe, outre le Président, à **six** le nombre des membres du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale (3 membres élus, 3 membres nommés), en application de son article 7,
- procède à l'élection de ses représentants au sein du C.C.A.S., en application de ses articles 8 et 9.

Sont déclarés élus par 10 voix sur 10 votants :

- Mme Martine BOYER
- M. Guy-Louis GOUYE
- Mme Rhiannon LEWIS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-21
Mise en place d'un conseiller municicpal en charge des questions de défense

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un conseiller municipal qui assurera la liaison entre la commune et le Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité des membres présents,

Monsieur Jean-Claude MIVIELLE, domicilié « Le Coulet » - 83840 LA MARTRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : . Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-22
Election des représentants de la Commune auprès de l'Association des Communes Forestières du Var

Vu l'adhésion de la Commune de La Martre à l'Association des Communes Forestières du Var,

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune auprès de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents, en tant que délégués de la commune à l'Association des Communes Forestières du Var :

- délégué titulaire : Madame Raymonde CARLETTI
  délégué suppléant : Monsieur Jean-Claude MIVIELLE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-23
Election des représentants de la Commune auprès de la Mission Locale Dracénie-Verdon

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune à l'Assemblée Générale de l'association de la Mission Locale « Dracénie-Verdon ».

A l'unanimité, sont élus :

- M. Jacques BASTIAN : Titulaire
- Mme Martine BOYER : Suppléante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var
Carletti

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-24
Constitution de commissions municipales

Vu l'article 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de constituer les commissions communales suivantes :

- **Agriculture et Forêts :**
  - M. Gérard HENRY, Président
  - M. Bernard OLCHOWIK
  - M. Jean-Raoul BRUN
- **Urbanisme et environnement :**
  - M. Gérard HENRY, Président
  - M. Guy-Louis GOUYE
  - Mme Martine BOYER
  - M. Jacques BASTIAN
- **Travaux communaux :**
  - Mme Raymonde CARLETTI, Présidente
  - M. Jean-Claude MIVIELLE
  - M. Gérard HENRY
  - M. Luc ROUX
  - M. Guy-Louis GOUYE
  - M. Jean-Raoul BRUN
- **Communication et animations :**
  - M. Jean-Claude MIVIELLE, Président
  - M. Guy-Louis GOUYE
  - Mme Rhiannon LEWIS
  - Mme Martine BOYER
  - M. Jacques BASTIAN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LA MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-25
Commission d'Appel d'Offres

Le Maire informe l' assemblée qu'il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres ; elle précise qu'outre elle-même qui en assure la présidence, cette commission comprend trois membres et trois suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote et sont élus :

- **Membres titulaires** :
  - M. Luc ROUX (élu par 10 voix sur 10 votants)
  - M. Gérard HENRY (élu par 10 voix sur 10 votants)
  - M. Jean-Raoul BRUN (élu par 10 voix sur 10 votants)

- **Membres suppléants** :
  - M. Jean-Claude MIVIELLE (élu par 10 voix sur 10 votants)
  - M. Bernard OLCHOWIK (élu par 10 voix sur 10 votants)
  - Mme Rhiannon LEWIS (élu par 10 voix sur 10 votants)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-26
Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, délègue au Maire tous pouvoirs pour :

- **décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,**
- **passer les contrats d'assurance,**
- **créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,**
- **prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,**
- **accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,**
- **décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5.000 €,**
- **exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à dix-sept heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER - LEWIS R - MM. BASTIAN J. - BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. - MIVIELLE J.C. – OLCHOWIK B. - ROUX L.
Absente : Mlle GRIGRI Karine

Objet de la délibération 14-27
Autorisation de dépenses au compte 6257 « Réceptions »

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les dépenses qui peuvent être prises en charge par le compte 6257 « Réceptions ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les frais de réception engagés lors des évènements détaillés ci-dessous, pourront être pris en charge au compte 6257 :

- **Vœux aux habitants et présentation du bilan annuel,**
- **Apéritif et repas de fin d'année du Conseil Municipal, avec le personnel communal et la population,**
- **Présentation à la population des conseillers et du programme de travail à l'occasion d'un nouveau mandat,**
- **Visite sur la Commune de personnalités,**
- **Réunions de travail ou de chantier avec des administrations et/ou des élus,**
- **Manifestations de promotion ou de commémoration organisées par la mairie.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le – 1 AVR. 2014
et publication ou notification du – 1 AVR. 2014